

accord, on peut dire qu'il n'est pas démocratique, que le Canada sera tenu de fournir des hommes et de l'argent pour le règlement de ces différends. Mais il n'en sera aucunement ainsi; il y aura une force policière qui décidera de ces cas. A mon avis, tous les honorables membres de cette Chambre croient que c'est un pas vers la paix mondiale et un moyen d'empêcher les guerres. Je ne m'étendrai pas davantage sur la question, si ce n'est pour dire que les Canadiens en général se rendent compte de l'importance de cette conférence, je crois. Ce n'est pas une conférence de paix. Ceux qui s'y rendront auront de la difficulté à s'entendre. Nous pourrions être mécontents; il se peut que le premier ministre, s'il s'y rend, n'obtienne pas ce qu'il désire. Les représentants d'outre-mer n'obtiendront peut-être pas ce qu'ils veulent, mais tous s'y rendront avec la détermination et l'espérance que la paix régnera à jamais dans le monde.

Je pourrais vous lire un passage d'un journal où il est dit qu'au cours des mille dernières années, la guerre a sévi la moitié du temps. C'est probablement vrai. Mais nous avons encore la chance que, cette fois-ci, nous aurons raison.

Honorables sénateurs, je vous remercie de votre attention. J'espère n'avoir rien dit de nature à contrecarrer notre grand effort de guerre. Je n'étais animé que de bons sentiments à l'égard du Canada. Nous du Sénat n'avons aucun intérêt politique à servir. Nous nous intéressons à ces choses comme lorsqu'il s'agit de choisir le maire d'une municipalité; l'un est élu et l'autre ne l'est pas. Peu nous importe en somme qui siège dans l'autre Chambre. Nous devrions penser au Canada et aux sacrifices qu'il a faits, fermement convaincus qu'à l'avenir nous serons un des grands défenseurs de la paix.

L'honorable J. H. KING: J'unis ma voix à celle de mon honorable ami d'en face pour féliciter l'honorable sénateur qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône ainsi que celui qui a appuyé la motion. Ils se sont acquittés de leur tâche avec honneur. En écoutant leurs discours il m'a semblé que ces deux messieurs auraient fort bien pu échanger leurs notes parce que leur discours portent sur les mêmes sujets. Si on lisait leurs observations sur la guerre, on constaterait qu'ils sont à peu près du même avis. Ils ont tous deux parlé de valeur des principes du fair play et de la justice, et de la nécessité de les faire régner dans le monde en ce moment. Je suis certain que ces deux messieurs seront des membres précieux du Sénat lorsque le Parlement reprendra l'étude des questions de temps de paix et les mesures de toute première importance pour le Cana-

L'hon. M. HAIG.

da, non seulement pour ce qui est de la discussion en cette Chambre mais aussi pour les délibérations des comités.

Mon honorable ami qui vient de reprendre son siège (honorable M. Haig) s'est abstenu d'aborder des questions qui prêtent à controverse. Je crois qu'il a été sage d'agir ainsi. Naturellement il est bien entendu qu'en temps ordinaire la présente législature aurait été dissoute au mois de janvier, à la fin de sa cinquième session, car une sixième session est une chose presque sans précédent.

Le débarquement heureux de nos troupes en Normandie, suivi de la poussée-éclair à travers la France, avait fait naître l'espoir non seulement chez nous mais chez toutes les Nations Unies que l'Allemagne serait obligée de déposer les armes l'automne dernier. Malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé. Cependant, aujourd'hui l'armée allemande est en déroute tant sur le front de l'ouest que sur celui de l'est, et elle se désagrège si rapidement que le Reich pourra être obligé de se rendre sans condition d'ici quelques semaines,—le plus tôt le mieux ce sera. Cependant, même avant ces événements décisifs, le premier ministre était d'avis que la guerre aurait atteint une telle phase qu'il aurait été possible de tenir des élections à bonne heure ce printemps, ce qui aurait permis à la nouvelle législature de se réunir en juin ou en juillet. Toutefois, deux événements sont intervenus: d'abord l'invitation faite au gouvernement du Canada de se faire représenter à la conférence de San-Francisco le 25 avril, et à laquelle a fait allusion l'honorable sénateur, ensuite le prochain emprunt de la victoire.

Par suite du délai qui se produira maintenant, de toute nécessité, dans la préparation des élections générales, le Gouvernement a décidé dans sa sagesse,—ce dont il convient, à mon sens, de le féliciter,—de convoquer le Parlement pour la tenue d'une sixième session. Il avait ainsi deux fins en vue. En premier lieu discuter l'invitation d'assister à la conférence de San-Francisco; puis adopter des crédits provisoires pour défrayer les dépenses de guerre et celles du gouvernement civil durant la période qui nous sépare des élections générales et de la réunion d'un nouveau Parlement. Je ne me risquerai pas à prédire les changements que les prochaines élections pourront apporter à la composition de l'autre Chambre. J'ai été témoin d'un bon nombre de prorogations et elles sont toujours des occasions de tristesse, car elles marquent la séparation d'honorables députés qui étaient associés à des travaux législatifs depuis quatre ou cinq ans. Aujourd'hui, cette tristesse s'intensifie à la pensée que plusieurs députés ne